



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Soutien financier à la fédération française de ski

Question écrite n° 10242

Texte de la question

M. Vincent Rolland appelle l'attention de Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur la nécessité du soutien financier à la fédération française de ski. Les sports d'hiver et en particulier le ski alpin, jouent un rôle majeur dans la vie de la montagne et de son attractivité. En 2019, plus de 5 millions de Français indiquaient pratiquer un sport d'hiver, auxquels il convient d'ajouter plusieurs millions de touristes annuels dans ce domaine. La promotion du sport est une priorité pour l'État qui reconnaît ses bienfaits tant pour la santé que pour le bien-être social. Elle l'est encore davantage lorsqu'elle permet de consolider une économie locale et de démocratiser un sport. Au regard de ces nombreux atouts, la puissance publique intervient très justement pour soutenir la fédération française de ski (FFS) qui effectue un travail remarquable. À noter que cette fédération est l'une des plus titrées de France. Encore faut-il que ce soutien financier soit continu afin d'assurer la stabilité financière de la fédération et permettre aux athlètes de s'entraîner dans les meilleures conditions. Or la diminution des prises en charge par l'État ne lui permet pas de satisfaire l'ensemble de ses besoins. La dernière difficulté en date impliquerait la baisse de la prise en charge par l'État des postes d'entraîneurs à la fédération française de ski, alors que certaines fédérations étrangères bénéficient de budgets jusqu'à 4 fois supérieurs. Ce manque de soutien suscite l'inquiétude chez l'encadrement comme chez les athlètes. C'est la raison pour laquelle, il interpelle le Gouvernement sur l'importance de garantir le bon fonctionnement de cette structure avec ses athlètes, qui font briller la France dans le monde entier.

Texte de la réponse

Le ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques (MSJOP) salue l'expertise et le dynamisme de la FFS, première fédération de sports d'hiver en nombre de licenciés. Ce savoir-faire a pu être récemment souligné, en février 2023, lors des 47èmes championnats du monde de ski à Courchevel-Méribel, notamment en matière d'organisation de grands événements sportifs. Le MSJOP et l'Agence nationale du sport (ANS) accompagnent significativement la FFS tant sur le plan du développement des pratiques que du haut niveau. Ainsi, en septembre 2023, 71 cadres techniques sportifs sont placés auprès de la fédération soit un accompagnement de l'État valorisé à 4,2 M€ annuels. Cet appui du ministère place la fédération au 2ème rang des fédérations les mieux dotées en ressources humaines. Sur le plan du développement des pratiques, l'ANS soutient la FFS, d'une part, à travers le contrat de développement, soit 290 000 € en 2022 et, d'autre part, au travers du projet sportif fédéral à hauteur de 659 200 € en 2023 au bénéfice des clubs affiliés, des comités de ski, des ligues régionales et des comités départementaux. À noter également le soutien de l'ANS au titre des emplois sportifs à hauteur de 127 000 €, représentant 17 emplois en 2023. Sur le volet haute performance, la fédération française de ski a bénéficié d'une dotation de 4,3 M€ de la part de l'ANS en 2023. La FFS est ainsi la fédération la plus aidée parmi toutes les fédérations olympiques dans le champ du sport de haut niveau. L'ANS a en outre financé 49 contrats d'accompagnement à l'emploi et 14 conventions d'insertion professionnelle au bénéfice des sportifs de haut niveau. Ces derniers ont en outre perçu 360 000 € d'aides personnalisées. Enfin, le ministère accompagne la FFS dans toutes les initiatives qu'elle porte visant à consolider son modèle économique.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10242

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Ministère attributaire : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juillet 2023](#), page 6740

Réponse publiée au JO le : [3 octobre 2023](#), page 8850